



PROCÈS-VERBAL

Assemblée bourgeoisiale

Du 17.06.2025, N°01/2025-2028

Lieu : Salle de la Comba, Verbier

Heure : 19h30

Conseil bourgeoisial

Présidence : François Veuthey

Présents : Pierre-Yves Gay Anne-Michèle Lack Bruno Moulin
Malvine Moulin Fabien Sauthier Jean-Daniel Troillet

Excusés Valérie Guigoz Mélanie Mento

Invités Hilaire Dumoulin

Prise du PV : Annick Fellay

Ordre du jour

1. BIENVENUE / CONTRÔLE DES PRÉSENCES	2
2. NOMINATION DES SCRUTATEURS	2
3. APPROBATION / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÈE DU 18 DÈCEMBRE 2024	2
5. COMPTES 2024 - DÉCISION	2
5.1 Présentation des comptes	2
5.2 Rapport de la commission bourgeoisiale	3
5.3 Rapport de l'organe de révision	3
5.4 Approbation des comptes de la Bourgeoisie 2024	3
6. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION.....	3
7. CONSTITUTION DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE – LÈGISLATURE 2025 – 2028.....	4
8. DIVERS.....	4
8.1. Présentation « Les Glaciers » passé / présent par M. Hilaire Dumoulin.....	4
8.2. Prochaine assemblée	4
8.3. Projets en cours.....	4
8.4. Future newsletter	5

PROCÈS-VERBAL

1. BIENVENUE / CONTRÔLE DES PRÉSENCES

L'assemblée est ouverte à 19h30 par le conseiller municipal responsable du service de la Bourgeoisie, **François Veuthey**, devant :

64 Bourgeois habilités à voter

Les conseillères municipales Valérie Guigoz et Mélanie Mento, ainsi que plusieurs bourgeois sont excusés.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Alexiane Bruchez et Willy Fellay sont nommés scrutateurs.

3. APPROBATION / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté, sans remarque.

4. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 18 décembre 2024 ne suscite aucune remarque. Il est considéré comme approuvé. Personne n'en demande sa lecture.

5. COMPTES 2024 - DÉCISION

5.1 Présentation des comptes

Camille Morelato, comptable et remplaçante du directeur opérationnel « finances et gestion », présente à l'Assemblée les comptes 2024 de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (annexe 1). Ces comptes ont été approuvés par le Conseil municipal en séance du 20 mai 2025.

Il s'agit d'une année ordinaire pour les comptes. Le patrimoine administratif (alpages, vignes et forêts) est différencié du patrimoine financier (bâtiments).

L'aperçu général des comptes bourgeoisiaux 2024 présente un bilan de CHF 19'560'308.- avec CHF 12'668'325.- de fonds propres.

Assemblée bourgeoisiale

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS

Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Sont notamment évoqués :

- L'excédent de revenu s'élève à CHF 326'207.-. Cela s'explique notamment par des économies dans les services généraux, moins de subventions de bois de construction, les travaux de la cabane de Louvie qui n'ont pas été effectués et une augmentation des recettes des cabanes.
- La situation de la Bourgeoisie est très saine, avec un cash-flow de CHF 448'966.-.
- L'écart entre les comptes et le budget a peu d'incidences.
- Pour conclure, la santé financière de la Bourgeoisie est très saine.

A une question de l'assemblée, il est donné quelques précisions quant aux montants des assurances de la Maison de commune du Châble qui est en travaux.

5.2 Rapport de la commission bourgeoisiale

Alexiane Bruchez, vice-présidente de la commission bourgeoisiale, présente le rapport de la commission bourgeoisiale. Cette dernière propose d'approuver les comptes tel que présentés (annexe 2).

5.3 Rapport de l'organe de révision

Les réviseurs étant excusés, **Camille Morelato** présente le rapport de l'organe de révision BDO SA, qui recommande d'approuver les comptes 2024 tel que présentés. Une copie dudit rapport est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (annexe 3).

Aucun refus, aucune abstention. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

5.4 Approbation des comptes de la Bourgeoisie 2024

Pour conclure, l'Assemblée bourgeoisiale accepte à l'unanimité les comptes 2024 de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, présentant un résultat de l'exercice de CHF 326'207.- et des fonds propres de CHF 12'668'325.-

6. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le Conseil municipal a validé dans sa séance du 21 janvier 2025 le renouvellement du mandat de l'organe de révision de BDO pour les comptes de la législature 2025-2028.

Cette décision est également validée par l'Assemblée bourgeoisiale.

Assemblée bourgeoisiale

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS

Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



7. CONSTITUTION DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE – LÉGISLATURE 2025 – 2028

La Bourgeoisie Val de Bagnes est représentée par une commission bourgeoisiale consultative constituée de bourgeois. Celle-ci est renommée à chaque période législative.

Excusés, Charles-Ignace Corthay et Léonard Perraudin ont cessé leurs activités après 12 années au sein de la commission bourgeoisiale. M. Bertrand Goltz intègre la nouvelle commission en tant que nouveau membre.

Pour la nouvelle législature 2025-2028, 8 candidats sont proposés :

- Emmanuel Troillet – président
- Alexiane Bruchez – vice-présidente
- Marie-Claude Fellay
- Maurice Guigoz
- Eddy Michellod
- Roland Moulin
- Fabien Besse
- Bertrand Goltz

Ces changements ne suscitent aucun commentaire de la part de l'Assemblée qui remercie les anciens membres et accueille les nouveaux par applaudissements.

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination des huit membres cités ci-dessus afin de constituer la commission bourgeoisiale pour la législature 2025-2028.

8. DIVERS

8.1. Présentation « Les Glaciers » passé / présent par M. Hilaire Dumoulin

Hilaire Dumoulin présente à l'assemblée le thème « Les Glaciers » passé / présent.

8.2. Prochaine assemblée

La prochaine Assemblée bourgeoisiale aura lieu le mercredi 17 décembre 2025 à 19h30 dans la salle polyvalente du cycle d'orientation au Châble.

8.3. Projets en cours

Présentation des projets en cours :

- Nouvelle halle à copeaux
- Places à bois en cours de travaux
- Cabane de Louvie – travaux d'amélioration

Assemblée bourgeoisiale

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS

Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



8.4. Future newsletter

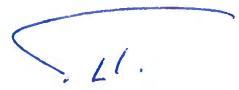
François Veuthey présente le concept d'une newsletter dont le but est d'informer les bourgeois-es sur les activités de la bourgeoisie en créant un lien de proximité et encourage les personnes présentes à s'y inscrire.

François Veuthey clôture l'assemblée en remerciant M. Hilaire Dumoulin ainsi que tous les participants.

La séance est levée à 20h45.

Bourgeoisie de Val de Bagnes


Fabien Sauthier
Président du Conseil bourgeoisial


Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Annexes : 1. Comptes 2024
2. Rapport de la commission bourgeoisiale
3. Rapport de l'organe de révision

Assemblée bourgeoisiale

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Comptes 2024

*Présentés à la Commission bourgeoisiale le 13.05.2025
Approuvés par le Conseil municipal le 20.05.2025*

Message introductif

Chères Bourgeoises, Chers Bourgeois de Val de Bagnes,

Les comptes 2024¹ peuvent être considérés comme le reflet d'une année ordinaire.

L'excellent exercice réalisé par Téléverbier SA a généré des redevances sur les terrains bourgeoisiaux de CHF 319'749 (part décennale comprise), en hausse de CHF 47'749 par rapport au budget et en hausse de CHF 20'047 par rapport aux comptes 2023.

Les autres composantes du compte de résultat n'ont pas connu d'écart budgétaire majeur. Mentionnons néanmoins que les intempéries qui ont touché les commerces du Haut Val de Bagnes n'ont eu qu'une faible incidence sur les revenus des cabanes qui atteignent CHF 71'500 en 2024 (2023 : CHF 81'446).

Ainsi, l'exercice clôt sur un excédent de revenus de CHF 326'207 (budget : CHF 142'000) contre CHF 357'271 en 2023.

Sans incidence sur le résultat, le compte de pertes et profits inclut cependant le transfert du fonds d'entretien des forêts de l'ex-bourgeoisie de Vollèges au bilan communal pour un montant de CHF 91'329.75 en respect du règlement régissant le fonds communal d'entretien et durabilité des forêts. Cette charge est compensée par le prélèvement du même montant dans le fonds bourgeoisial. Ainsi cette transaction a permis de mettre à zéro le fonds bourgeoisial d'entretien des forêts au 31.12.2024.

Les investissements de l'exercice comprennent essentiellement la réalisation de la place à bois de l'Arbaray et des études pour les prochaines places à bois ainsi que la mise aux normes du dépôt forestier du Châble. Ces investissements n'ont pas pu être réalisés cette année, ces montants ont fait l'objet de provisions dans les comptes 2024.

Au niveau des investissements du patrimoine financier, pour la Maison de Commune, les travaux continuent et quelque CHF 1'493'159 ont été dépensés sur l'exercice. Des travaux de CHF 65'800 ont été consentis au Dahu. Concernant la cabane de Louvie, 2024 a permis de déposer la demande d'autorisation de construire, obtenue en fin d'année. Pour la halle à copeaux les travaux ont débuté en 2024 et se termineront en été 2025.

Le bilan, au 31 décembre 2024, atteint CHF 19'560'308 pour des fonds propres de CHF 12'668'325. A eux seuls, ces deux chiffres démontrent la très bonne santé financière de la Bourgeoisie de Val de Bagnes. A noter, pour rappel, qu'un emprunt de CHF 5'500'000 a été consenti auprès de la Commune Val de Bagnes pour la transformation de la maison de Commune, propriété de la Bourgeoisie.

Pour terminer, conformément à l'article de l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, il convient de livrer également ici l'analyse des indicateurs financiers :

¹ Etablis aux normes MCH2

- 1) Taux d'endettement net : cet indicateur ne s'applique pas à la Bourgeoisie de Val de Bagnes. Il renseigne sur le nombre de tranches annuelles d'impôt qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
- 2) Degré d'autofinancement : cet indicateur informe sur la part des investissements que la municipalité peut financer par ses propres moyens. Dans notre situation la marge d'autofinancement couvre 417.85%, des investissements nets de l'année. Nous sommes donc en « haute conjoncture » mais cet indicateur est fortement biaisé par la non prise en compte des investissements financiers comme expliqué précédemment.
- 3) Part des charges d'intérêts : cet indicateur établit le rapport entre les charges d'intérêts nets et les revenus courants. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. La situation communale est donc qualifiée de bonne, avec un taux de 0.02%.
- 4) Dette brute par rapport aux revenus : cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette par rapport aux revenus dégagés. Dans notre cas, il est jugé de critique puisque la dette brute se situe à 577.74% à la suite de l'emprunt de CHF 5'500'000 susmentionné.
- 5) Proportion des investissements : cet indicateur met en évidence l'effort d'investissement déployé par la Bourgeoisie de Val de Bagnes. Il détermine le rapport entre les investissements bruts et les dépenses totales. Le taux ressortant des comptes 2024 est fortement influencé par la non prise en compte des investissements financiers (17.48% en 2024 contre 75.75% en 2022, effort d'investissement très élevé). Il indique désormais un effort moyen d'investissement pour la politique bourgeoisiale.
- 6) Part du service de la dette : cet indicateur mesure l'importance des charges financières (intérêts et amortissements) pesant sur le budget et les comptes. A 9.27%, il indique une charge acceptable à assumer par la Bourgeoisie.
- 7) Dette nette en francs par habitant : Cet indicateur n'est pas pertinent pour une commune bourgeoisiale. Le patrimoine financier de la Bourgeoisie de Val Bagnes étant supérieur à sa dette brute, nous pouvons donc parler de fortune nette par habitant (CHF 878). A noter que pour cet indicateur, la population communale est prise en compte et non pas la stricte assemblée des bourgeois.
- 8) Taux d'autofinancement : Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la Bourgeoisie peut consacrer au financement de ses investissements. Il établit le rapport entre les revenus et la marge d'autofinancement. La note maximale est obtenue dès que la marge d'autofinancement atteint le 20% des revenus financiers, ce qui est toujours le cas en 2024 avec 33.41%.

Nous tenons à remercier l'organe de révision, BDO SA à Sion, pour son contrôle professionnel et ses conseils de gestion financière de notre bourgeoisie et, comme eux, vous recommandons l'approbation des comptes qui vous sont présentés.

Le Président de la Bourgeoisie

Val de Bagnes, le 20 mai 2025.

Fabien Sauthier

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 603'150.32	590'000.00	556'038.35
Revenus financiers	+ CHF 874'779.20	825'400.00	880'904.49
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 271'628.88	235'400.00	324'866.14
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 271'628.88	235'400.00	324'866.14
Amortissements planifiés	- CHF 91'857.48	93'400.00	89'989.25
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF -	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF 177'500.00	-	91'329.75
Réévaluations des prêts du PA	- CHF -	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF -	-	-
Attributions au capital propre	- CHF -	-	-
Réévaluations PA	+ CHF -	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF -	-	-
Excédent de charges	= CHF -	-	-
Excédent de revenus	= CHF 357'271.40	142'000.00	326'206.64
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF 104'193.05	135'000.00	117'748.00
Recettes	- CHF -3'471.30	40'000.00	40'000.00
Investissements nets	= CHF 107'664.35	95'000.00	77'748.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF -	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 271'628.88	235'400.00	324'866.14
Investissements nets	- CHF 107'664.35	95'000.00	77'748.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF -	-	-
Insuffisance de financement	= CHF -	-	-
Excédent de financement	= CHF 163'964.53	140'400.00	247'118.14

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	11'513.53	15'700.00	13'438.20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	440'251.05	369'800.00	394'666.15
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	91'857.48	93'400.00	89'989.25
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	23'300.00	33'000.00	23'650.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	566'922.06	511'900.00	521'743.60
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	355'890.64	314'000.00	371'829.49
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	177'500.00	-	91'329.75
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	533'390.64	314'000.00	463'159.24
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-33'531.42	-197'900.00	-58'584.36
34 Charges financières	CHF	128'085.74	171'500.00	124'284.00
44 Revenus financiers	CHF	518'888.56	511'400.00	509'075.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	390'802.82	339'900.00	384'791.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		357'271.40	142'000.00	326'206.64
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	357'271.40	142'000.00	326'206.64

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2023 Etat 31.12.2024

1	Actif	14'215'468.35	19'560'307.80
	Patrimoine financier	11'033'161.15	16'390'241.85
100	Disponibilités et placements à court terme	223'249.69	223'145.69
101	Créances	-	3'874'693.85
102	Placements financiers à court terme	448'186.35	448'106.35
104	Actifs de régularisation	1'000.00	40'000.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	220'225.00	220'225.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	10'140'500.11	11'584'070.96
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	3'182'307.20	3'170'065.95
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	2'521'687.20	2'509'445.95
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	660'620.00	660'620.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	14'215'468.35	19'560'307.80
	Capitaux de tiers	1'782'020.14	6'891'982.70
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	1'505'010.14	1'114'972.70
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	117'010.00	5'617'010.00
208	Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	12'433'448.21	12'668'325.10
29	Capital propre	12'433'448.21	12'668'325.10

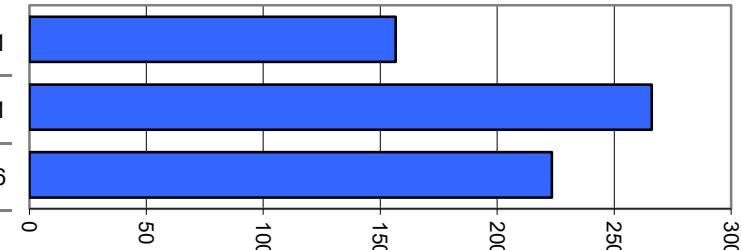
Tableau de flux de trésorerie

			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			326'206.64
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-
Amortissements planifiés		+	89'989.25
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	91'329.75
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	-
Prélèvements sur le capital propre		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			324'866.14
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles		-	117'748.00
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	40'000.00
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-77'748.00
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100 Disponibilités et placements à court terme	223'249.69	223'145.69	
101 Crédances	-	3'874'693.85	-3'874'693.85
102 Placements financiers à court terme	448'186.35	448'106.35	80.00
104 Actifs de régularisation	1'000.00	40'000.00	-39'000.00
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	220'225.00	220'225.00	-
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	10'140'500.11	11'584'070.96	-1'443'570.85
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	
200 Engagements courants	-	-	-
201 Engagements financiers à court terme	-	-	-
204 Passifs de régularisation	1'505'010.14	1'114'972.70	-390'037.44
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	117'010.00	5'617'010.00	5'500'000.00
208 Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-247'222.14
29 Capital propre	12'433'448.21	12'668'325.10	
Variation des liquidités et placements à court terme			
100 Disponibilités et placements à court terme	223'249.69	223'145.69	-104.00

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	105'119.23	-	179'200.00	-	156'560.60	-
8 Economie publique	358'033.73	588'445.54	203'900.00	380'900.00	266'061.05	520'734.24
9 Finances et impôts	231'854.84	463'833.66	300'300.00	444'500.00	223'405.95	451'500.00
Total des charges et des revenus	695'007.80	1'052'279.20	683'400.00	825'400.00	646'027.60	972'234.24
Excédent de charges						
Excédent de revenus	357'271.40		142'000.00		326'206.64	

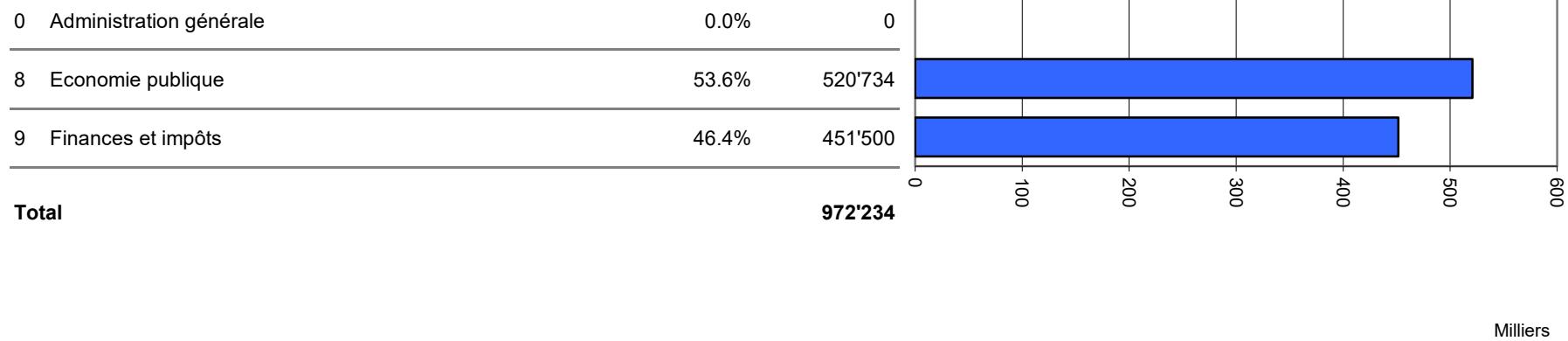
Compte de résultats selon les tâches, charges

0 Administration générale	24.2%	156'561
8 Economie publique	41.2%	266'061
9 Finances et impôts	34.6%	223'406
Total	646'028	



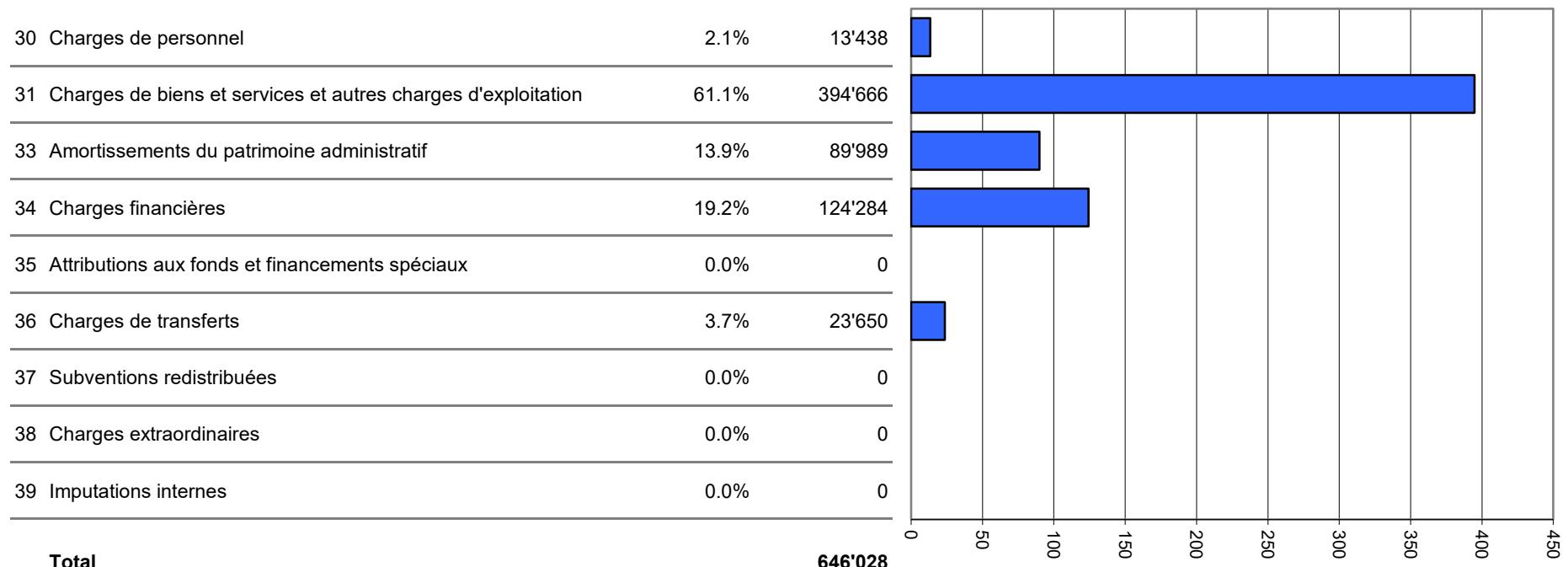
Milliers

Compte de résultats selon les tâches, revenus



Compte de résultats selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	11'513.53		15'700.00		13'438.20	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	440'251.05		369'800.00		394'666.15	
33 Amortissements du patrimoine administratif	91'857.48		93'400.00		89'989.25	
34 Charges financières	128'085.74		171'500.00		124'284.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	23'300.00		33'000.00		23'650.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentés et concessions		-		-		-
42 Taxes		355'890.64		314'000.00		371'829.49
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		518'888.56		511'400.00		509'075.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		177'500.00		-		91'329.75
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	695'007.80	1'052'279.20	683'400.00	825'400.00	646'027.60	972'234.24
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	357'271.40		142'000.00		326'206.64	

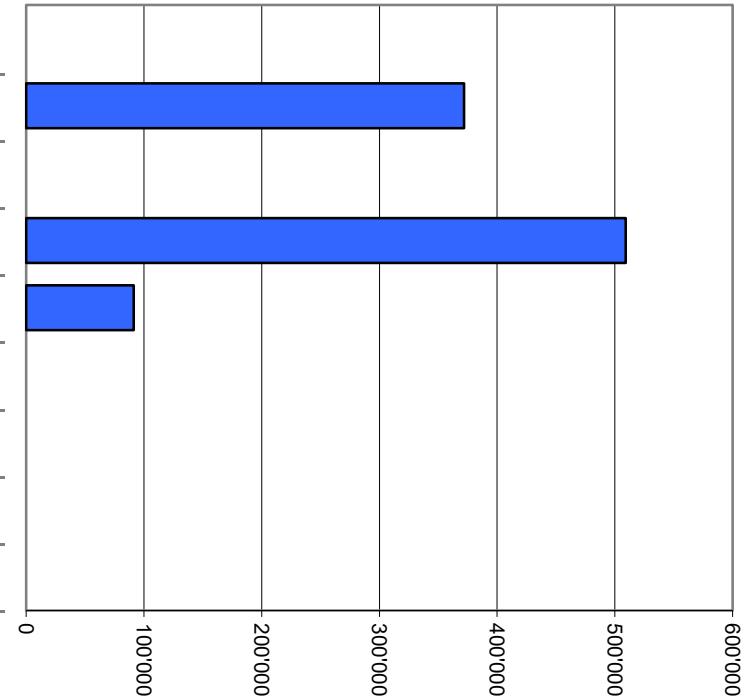
Compte de résultats selon les natures, charges



Milliers

Compte de résultats selon les natures, revenus

41 Patentes et concessions	0.0%	0
42 Taxes	38.2%	371'829
43 Revenus divers	0.0%	0
44 Revenus financiers	52.4%	509'075
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	9.4%	91'330
46 Revenus de transferts	0.0%	0
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0
49 Imputations internes	0.0%	0
Total		972'234

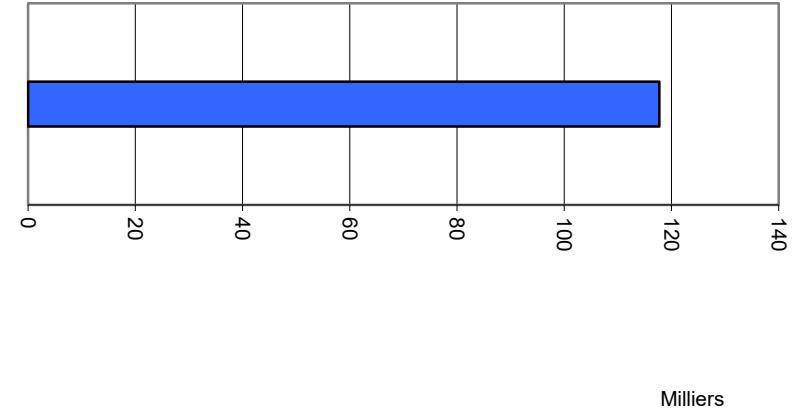


Milliers

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	104'193.05	-3'471.30	135'000.00	40'000.00	117'748.00	40'000.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	104'193.05	-3'471.30	135'000.00	40'000.00	117'748.00	40'000.00
Excédent de dépenses		107'664.35		95'000.00		77'748.00
Excédent de recettes						

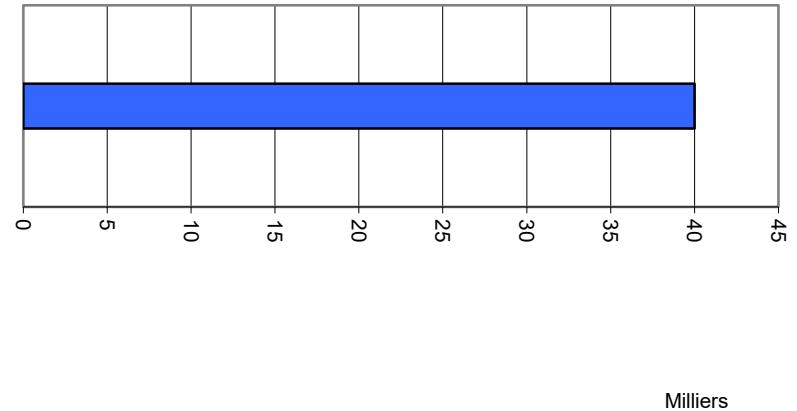
Compte des investissements selon les tâches, dépenses

0 Administration générale	0.0%	0
8 Economie publique	100.0%	117'748
9 Finances et impôts	0.0%	0
Total		117'748



Compte des investissements selon les tâches, recettes

0 Administration générale	0.0%	0
8 Economie publique	100.0%	40'000
9 Finances et impôts	0.0%	0
Total		40'000



Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	104'193.05		135'000.00		117'748.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-3'471.30		40'000.00		40'000.00
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	104'193.05	-3'471.30	135'000.00	40'000.00	117'748.00	40'000.00
Excédent de dépenses		107'664.35		95'000.00		77'748.00
Excédent de recettes		-		-		-

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles OGFCo, art. 81 et 82

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

**Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84**

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Fonctionnement

EXERCICE 2024

RECAPITULATION DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

		COMPTE 2024			BUDGET 2024			DIFFERENCE COMPTES - BUDGET	
		FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT				
		CHARGES	REVENUS	RESULTAT	CHARGES	REVENUS	RESULTAT		
012	Exécutif	14'428.20		14'428.20	16'700.00		16'700.00	-2'271.80	
0220	Services généraux	142'132.40		142'132.40	162'500.00		162'500.00	-20'367.60	
814	Vignes bourgeoisiales	2'000.00		2'000.00	2'000.00		2'000.00	0.00	
818	Alpages, pâturages et biens bourgeoisiaux	90'685.80	372'458.46	-281'772.66	106'800.00	314'000.00	-207'200.00	-74'572.66	
820	Forêts	173'375.25	148'275.78	25'099.47	95'100.00	66'900.00	28'200.00	-3'100.53	
961	Intérêts	184.00		184.00	15'000.00	2'000.00	13'000.00	-12'816.00	
963	Immeubles (patrimoine financier)	223'221.95	451'500.00	-228'278.05	285'300.00	442'500.00	-157'200.00	-71'078.05	
Totaux		646'027.60	972'234.24	-326'206.64	683'400.00	825'400.00	-142'000.00	-184'206.64	
<i>Excédent de revenus / charges</i>		326'206.64			142'000.00				
		972'234.24	972'234.24		825'400.00	825'400.00			
		COMPTE 2024			BUDGET 2024			DIFFERENCE COMPTES - BUDGET	
		INVESTISSEMENTS			INVESTISSEMENTS				
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT		
0220	Services généraux			0.00				0.00	0.00
818	Alpages, pâturages et biens bourgeoisiaux	111'458.75	40'000.00	71'458.75	110'000.00	40'000.00	70'000.00	1'458.75	
820	Forêts	6'289.25		6'289.25	25'000.00		25'000.00	-18'710.75	
963	Immeubles (patrimoine financier)			0.00	0.00			0.00	
Totaux		117'748.00	40'000.00	77'748.00	135'000.00	40'000.00	95'000.00	-17'252.00	
<i>Excédent de recettes / dépenses</i>			77'748.00			95'000.00			
		117'748.00	117'748.00		135'000.00	135'000.00			

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
3	Charges	646'027.60	683'400.00	695'007.80
30	Charges de personnel	13'438.20	15'700.00	11'513.53
300	Autorités et commissions	11'310.00	12'800.00	9'752.33
305	Cotisations patronales	2'128.20	2'900.00	1'761.20
31	Biens, services et marchandises	394'666.15	369'800.00	440'251.05
310	Charges de matières et de marchandises	3'730.85	6'500.00	5'949.35
311	Immobilisations ne pouvant être potées à l'actif			-165.85
313	Prestations de tiers	262'345.95	189'300.00	119'349.90
314	Gros entretien et entretien courant	124'420.55	169'500.00	133'432.95
316	Loyers, leasing, baux à ferme	2'628.80	2'500.00	2'574.70
317	Dédommagement	990.00	1'000.00	960.00
319	Diverses charges d'exploitation	550.00	1'000.00	178'150.00
33	Amortissements du PA	89'989.25	93'400.00	91'857.48
330	Amortissements des immob. corporelles	89'989.25	93'400.00	91'857.48
34	Charges financières	124'284.00	171'500.00	128'085.74
340	Charges d'intérêt	184.00	15'000.00	585.74
341	Pertes de valeur	124'100.00	156'500.00	127'500.00
36	Charges de transfert	23'650.00	33'000.00	23'300.00
360	Parts de revenus destinées à des tiers	18'000.00	18'000.00	18'000.00
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	5'650.00	15'000.00	5'300.00

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
4 Revenus	972'234.24	825'400.00	1'052'279.20
42 Taxes et redevances	371'829.49	314'000.00	355'890.64
421 Emoluments pour actes administratifs			6'063.00
424 Taxes d'utilisations et prestations de services	371'808.46	314'000.00	347'442.20
426 Remboursement	21.03		2'385.44
44 Revenus des biens	509'075.00	511'400.00	518'888.56
440 Revenus d'intérêt		2'000.00	17.56
443 Loyers et fermages	57'575.00	66'900.00	57'425.00
448 Revenus des immeubles loués	451'500.00	442'500.00	461'446.00
45 Prélèvement fonds de financement	91'329.75		177'500.00
451 Prélèvement sur fonds capital propre	91'329.75		177'500.00

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	156'560.60		179'200		105'119.23	
01	Légititatif et exécutif	14'428.20		16'700		12'473.53	
012	Exécutif	14'428.20		16'700		12'473.53	
012.30	Charges de personnel	13'438.20		15'700		11'513.53	
012.300	Autorités et commissions	11'310.00		12'800		9'752.33	
012.3000	Traitements des autorités et juges	11'310.00		12'800		9'752.33	
012.305	Cotisation patronales	2'128.20		2'900		1'761.20	
012.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employ	631.80		900		557.05	
012.3052	Cotisations LPP	947.40		1'200		702.10	
012.3053	Assurances accidents	141.60		200		142.85	
012.3054	Cotisations allocations familiales	267.00		400		235.40	
012.3055	Cotisations indemnités journ. maladie	140.40		200		123.80	
012.31	Biens, services et marchandises	990.00		1'000		960.00	
012.317	Dédommagement	990.00		1'000		960.00	
012.3170	Frais de déplacement et autres frais	990.00		1'000		960.00	
02	Services généraux	142'132.40		162'500		92'645.70	
0220	Services généraux	142'132.40		162'500		92'645.70	
0220.31	Biens, services et autres charges d'exploitation	142'132.40		162'500		92'645.70	
0220.310	Charges de matières et de marchandises	3'730.85		6'500		5'949.35	
0220.3100	Matériel de bureau	3'730.85		6'500		5'949.35	
0220.313	Prestations de services et honoraires	137'851.55		155'000		86'046.35	
0220.3130	Prestations de services de tiers	96'258.90		98'000		57'391.00	
0220.3132	Honoraires de conseillers externes, expé	4'961.80		4'500		4'151.45	
0220.3137	Impôts et taxes	36'630.85		52'500		24'503.90	
0220.319	Diverses charges d'exploitation	550.00		1'000		650.00	
0220.3199	Autres charges d'exploitation	550.00		1'000		650.00	

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie publique	266'061.05	520'734.24	203'900	380'900	358'033.73	588'445.54
81	Agriculture	92'685.80	463'788.21	108'800	314'000	90'139.63	354'005.20
814	Vignes bourgeoisiales	2'000.00		2'000		2'000.00	
814.31	Biens, services et marchandises	2'000.00		2'000		2'000.00	
814.313	Honoraires, études et expertises	2'000.00		2'000		2'000.00	
814.3130	Prestations de services de tiers	2'000.00		2'000		2'000.00	
818	Alpages, pâturages, biens bourgeoisiaux	90'685.80	463'788.21	106'800	314'000	88'139.63	354'005.20
818.31	Biens, services et marchandises	70'335.80		77'500		72'300.15	
818.313	Prestations de services et honoraires			4'000			
818.3130	Prestations de services de tiers			4'000			
818.314	Gros entretien et entretien courant	70'335.80		73'500		72'300.15	
818.3140	Entretien des terrains et routes	40'335.80		43'500		34'300.15	
818.3145	Entretien des forêts	30'000.00		30'000		30'000.00	
818.3149	Entretien d'autres immobilisations corp.					8'000.00	
818.33	Amortissements	14'700.00		14'300		10'539.48	
818.330	Amortissements des immob. corporelles	14'700.00		14'300		10'539.48	
818.3300	Amortissements planifiés, immo corp. PA	14'700.00		14'300		10'539.48	
818.36	Charges de transfert	5'650.00		15'000		5'300.00	
818.363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	5'650.00		15'000		5'300.00	
818.3637	Subventions aux ménages	5'650.00		15'000		5'300.00	
818.42	Taxes et redevances		371'808.46		314'000		353'505.20
818.421	Emoluments pour actes administratifs						6'063.00
818.4210	Emoluments administratifs						6'063.00
818.424	Taxes d'utilisations et prestations de services		371'808.46		314'000		347'442.20
818.4240	Taxes d'utilisation et prest. de service		371'808.46		314'000		347'442.20
818.44	Revenu des biens			650.00			500.00
818.443	Loyers et fermages			650.00			500.00
818.4430	Loyers et fermages, biens-fonds PF			650.00			500.00
818.451	Prélèvement sur fonds capital propre			91'329.75			
818.4511	Prélèvement prov. de fonds de cap. prop			91'329.75			

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
82	Sylviculture	173'375.25	56'946.03	95'100	66'900	267'894.10	234'440.34
820	Forêts	173'375.25	56'946.03	95'100	66'900	267'894.10	234'440.34
820.31	Biens, services et marchandises Immobilisations ne pourtant être potées à l'actif	98'086.00		16'000		186'576.10	
820.3111	Machines, appareils et véhicules					-165.85	
820.313	Prestations de services et honoraires	91'329.75					
820.3130	Prestations de services de tiers	91'329.75					
820.314	Gros entretien et entretien courant	6'756.25		16'000		9'241.95	
820.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiment	6'756.25		16'000		9'241.95	
820.3199	Autres charges d'exploitation					177'500.00	
820.33	Amortissements	75'289.25		79'100		81'318.00	
820.330	Amortissements des immob. corporelles	75'289.25		79'100		81'318.00	
820.3300	Amortissements planifiés, immo corp. PA	75'289.25		79'100		81'318.00	
820.42	Taxes et redevances		21.03				15.34
820.426	Remboursement		21.03				15.34
820.4260	Remboursements de tiers		21.03				15.34
820.44	Revenus des biens		56'925.00		66'900		56'925.00
820.443	Loyers et fermages		56'925.00		66'900		56'925.00
820.4432	Paiement pour utilisations des imm. PF		56'925.00		66'900		56'925.00
820.45	Prélèvement fonds de financement						177'500.00
820.451	Prélèvement sur fonds capital propre						177'500.00
820.4511	Prélèvement provenant de fonds						177'500.00

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 Finances et Impôts	223'405.95	451'500.00	300'300	444'500	231'854.84	463'833.66
96 Gestion fortune et dettes	223'405.95	451'500.00	300'300	444'500	231'854.84	463'833.66
961 Intérêts	184.00		15'000	2'000	585.74	17.56
961.34 Charges financières	184.00		15'000		585.74	
961.340 Charges d'intérêt	184.00		15'000		585.74	
961.3401 Intérêts passifs des engagements financiers	184.00		15'000		585.74	
961.44 Revenus des biens				2'000		17.56
961.440 Revenus d'intérêt				2'000		17.56
961.4400 Intérêts des liquidités						17.56
961.4401 Intérêts des créances et comptes courant				2'000		
963 Immeubles (patrimoine financier)	223'221.95	451'500.00	285'300	442'500	231'269.10	463'816.10
963.31 Biens, services et marchandises	81'121.95		110'800		85'769.10	
963.313 Prestations de tiers	31'164.65		28'300		31'303.55	
963.3134 Primes d'assurance de choses	31'164.65		28'300		31'303.55	
963.314 Gros entretien et entretien courant	47'328.50		80'000		51'890.85	
963.3144.10 Cabane Brunet	7'593.90		15'000		16'106.60	
963.3144.20 Cabane Louvie	1'056.75		10'000		2'846.35	
963.3144.40 Entretien cabane de Corbassière	20'000.00		20'000			
963.3144.60 Restaurant La Chaux	18'190.15		30'000		32'424.50	
963.3144.70 Immeuble Clouchèvre			3'000			
963.3144.80 Cantine de Mauvoisin	487.70		2'000		513.40	
963.316 Loyers, leasing, baux à ferme	2'628.80		2'500		2'574.70	
963.3160 Loyers et fermages des biens-fonds	2'628.80		2'500		2'574.70	
963.34 Charges financières	124'100.00		156'500		127'500.00	
963.341 Pertes de valeur réalisées	124'100.00		156'500		127'500.00	
963.3411 Correction de valeur s/ les immo PF	124'100.00		156'500		127'500.00	

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
963.36	Charge de transfert		18'000.00		18'000		18'000.00
963.360	Parts de revenus destinées à des tiers		18'000.00		18'000		18'000.00
963.3602	Quotes-parts de revenus destinées aux co		18'000.00		18'000		18'000.00
963.426	Remboursement						2'370.10
963.4260	Remboursements de tiers						2'370.10
963.44	Revenus des biens			451'500.00		442'500	
963.448	Revenus des immeubles loués			451'500.00		442'500	
963.4480.01	Location cabanes			71'500.00		62'500	
963.4480.03	Location Maison de commune			50'000.00		50'000	
963.4480.04	Location immeuble Clouchèvre			130'000.00		130'000	
963.4480.05	Location restaurants			200'000.00		200'000	



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Investissements

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
5	Dépenses d'investissement	117'748.00	135'000.00	104'193.05
50	Immobilisations corporelles	117'748.00	135'000.00	104'193.05
500	Terrains	1'458.75		
501	Routes/voies de communication	110'000.00	110'000.00	22'193.05
504	terrains bâties	6'289.25	25'000.00	82'000.00
6	Recettes d'investissement	40'000.00	40'000.00	-3'471.30
63	Subventions d'investissement acquises	40'000.00	40'000.00	-3'471.30
631	Subvention d'investissement cantonale	40'000.00	40'000.00	-3'471.30

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	Economie publique	117'748.00	40'000.00	135'000	40'000	104'193.05	-3'471.30
81	Agriculture	110'000.00	40'000.00	110'000	40'000	42'193.05	-3'471.30
818	Alpages, pâturages, biens bourgeoisiaux	110'000.00	40'000.00	110'000	40'000	42'193.05	-3'471.30
818.50	Immobilisations corporelles	110'000.00		110'000		42'193.05	
818.501	Routes/voies de communication	110'000.00		110'000		22'193.05	
818.5010.01	Aménagement place à bois et desserte	110'000.00		110'000		22'193.05	
818.504	terrains bâties					20'000.00	
818.5040.04	Ecurie du Vasevay					20'000.00	
818.63	Subventions d'investissement acquises		40'000.00		40'000		-3'471.30
818.631	Subvention d'investissement cantonale		40'000.00		40'000		-3'471.30
818.6310.01	Subvention cantonale		40'000.00		40'000		-3'471.30
82	Sylviculture	7'748.00		25'000		62'000.00	
820	Forêts	7'748.00		25'000		62'000.00	
820.50	Immobilisations corporelles	7'748.00		25'000		62'000.00	
820.5000.01	Terrains non bâti	1'458.75					
820.504	terrains bâties	6'289.25		25'000		62'000.00	
820.5040.02	Triage forestier Catognes Mt Chemin	-18'710.75				20'000.00	
820.5040.10	Aménagement dépôt forestier	25'000.00		25'000		42'000.00	

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS ET DES AMORTISSEMENTS - PATRIMOINE ADMINISTRATIF

BOURGEOISIE	Bilan au 01.01.2024	Budget 2024	Dépenses / Transfers	Recettes	Cumul au 31.12.2024	Taux %	Amortissements	Compte	Bilan au 31.12.2024
Chemins forestiers	0.00				0.00	7%	0.00	818.3300.01	0.00
Forêt du Vernay - places à bois	104'100.00	70'000.00	110'000.00	40'000.00	174'100.00	7%	12'200.00	818.3300.01	161'900.00
Bisse des Ravines	9'700.00				9'700.00	7%	700.00	818.3300.01	9'000.00
Marteloscope	0.00				0.00	7%	0.00	818.3300.01	0.00
Divers aménagements sentiers et accès	4'300.00				4'300.00	7%	300.00	818.3300.01	4'000.00
Plan de gestion des forêts	0.00				0.00	50%	0.00	818.3300.01	0.00
Ecurie du Vasevay	18'400.00				18'400.00	8%	1'500.00	818.3300.01	16'900.00
Ouvrages de génie civil	136'500.00	70'000.00	110'000.00	40'000.00	206'500.00		14'700.00		191'800.00
Bâtiments forestiers	196'700.00	25'000.00	25'000.00		221'700.00	8%	17'800.00	820.3300.01	203'900.00
Terrains	24'000.00				24'000.00	0%	0.00		24'000.00
Triage forestier Catogne - Mt-Chemin	44'600.00				25'889.25	8%	2'089.25	820.3300.01	23'800.00
Halle à copeaux	692'300.00				692'300.00	8%	55'400.00	820.3300.01	636'900.00
Immeubles et autres ouvrages	957'600.00	25'000.00	6'289.25	0.00	963'889.25		75'289.25		888'600.00
Véhicules	0.00				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Broyeuse à branches	0.00				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Cibleuse	0.00				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Elévateur d'occasion	0.00				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Tracteur forestier et agrégats	0.00				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Scie et fendeuse combinée	0.00				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Equipement informatique	0.00				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Mobilier, machines, véhicules	0.00		0.00	0.00	0.00		0.00		0.00
Total intermédiaire I	1'094'100.00	95'000.00	116'289.25	40'000.00	1'170'389.25		89'989.25		1'080'400.00
Commune de Riddes	42'700.00				42'700.00	0%	0.00		42'700.00
Commune de Saxon	19'316.00				19'316.00	0%	0.00		19'316.00
Commune de Bagnes	724'347.85				725'806.60	0%	0.00		725'806.60
Forêts	786'363.85		1'458.75	0.00	787'822.60		0.00		787'822.60
Alpages Bagnes	372'700.00				372'700.00	0%	0.00		372'700.00
Alpages Vollèges	266'107.60				266'107.60	0%	0.00		266'107.60
Les Forclés - Cotterg (vignes)	2'415.75				2'415.75	0%	0.00		2'415.75
Terrains non bâtis	641'223.35	0.00	0.00	0.00	641'223.35		0.00		641'223.35
Total intermédiaire II	1'427'587.20		1'458.75	0.00	1'429'045.95		0.00		1'429'045.95
Participation Triage Combins Catogne	660'620.00				660'620.00	0%	0.00		660'620.00
Participation du PA	660'620.00	0.00	0.00	0.00	660'620.00		0.00		660'620.00
Total intermédiaire III	660'620.00	0.00	0.00	0.00	660'620.00		0.00		660'620.00
Totaux des investissements propres	3'182'307.20	95'000.00	117'748.00	40'000.00	3'260'055.20		89'989.25		3'170'065.95

TABLEAU DES MOUVEMENTS - PATRIMOINE FINANCIER

BOURGEOISIE	Bilan au 01.01.2024	Budget 2024	Mouvements (augmentation / diminution)	Transferts au patrimoine financier	Cumul au 31.12.2024	Taux %	Amortissements	Compte	Bilan au 31.12.2024
Placements									
Fonds forestier (liquidité)	341'371.70		-40.00		341'331.70	0%	0.00		341'331.70
Fonds pistes VTT (liquidité)	106'814.65		-40.00		106'774.65	0%	0.00		106'774.65
Raiffeisen Fonds rebois	0.00				0.00	0%	0.00		0.00
Téléverbier SA	220'225.00				220'225.00	0%	0.00		220'225.00
Total placements	668'411.35		-80.00		668'331.35				668'331.35
Immeubles patrimoine financier									
Maison de Commune	1'507'045.57	2'915'500.00	1'493'159.00		3'000'204.57	0%	0.00	963.3411.01	3'000'204.57
Immeuble Le Bourgeois	4'461'600.00				4'461'600.00	1%	44'600.00	963.3411.01	4'417'000.00
Cabane de Louvie	500'300.00	500'000.00	8'711.75		509'011.75	5%	25'500.00	963.3411.01	483'511.75
Cabane de Louvie - inv.	3'700.00				3'700.00	20%	700.00	963.3411.01	3'000.00
Cabane de Brunet	1'466'300.00				1'466'300.00	3%	44'000.00	963.3411.01	1'422'300.00
Restaurant de la Chaux	1'992'554.55	65'000.00	65'800.10		2'058'354.65	0%	0.00	963.3411.01	2'058'354.65
Restaurant de la Pasay	6'200.00				6'200.00	3%	200.00	963.3411.01	6'000.00
Cabane de Corbassière	8'300.00				8'300.00	5%	400.00	963.3411.01	7'900.00
Cabanes de bergers	40'300.00				40'300.00	10%	4'000.00	963.3411.01	36'300.00
Cantine de Mauvoisin	107'100.00				107'100.00	3%	3'200.00	963.3411.01	103'900.00
Bureau du Levron - tran	4'400.00				4'400.00	3%	100.00	963.3411.01	4'300.00
Aménagement du Paquier	12'500.00				12'500.00	3%	400.00	963.3411.01	12'100.00
Goilly du Lein - réamén.	22'300.00				22'300.00	3%	700.00	963.3411.01	21'600.00
Vignes (Vollèges)	2'600.00				2'600.00	3%	100.00	963.3411.01	2'500.00
Verger Valaisan (Vollèges)	5'300.00				5'300.00	3%	200.00	963.3411.01	5'100.00
	10'140'500.12	3'480'500.00	1'567'670.85	0.00	11'708'170.97		124'100.00		11'584'070.97
	10'808'911.47	3'480'500.00	1'567'590.85	0.00	12'376'502.32		124'100.00		12'252'402.32

Amortissements :
963.3411.01 124'100.00

Montant budgétré
156'500.00

Tableau synoptique 2024 des crédits budgétaires et d'engagement utilisés et encore disponibles - OGFC0, art. 81 et svts

N° de cptes	Libellé	Provisions 2023	Crédit 2024				Provisions			Provisions reportées
			initial	Complémentaire	Total	Utilisation	Dissolution	Création		
INVESTISSEMENTS										
818.6310.01	Subventions cantonales	0.00	-40'000.00		-40'000.00					-40'000.00
818.5010.01	Places à bois	10'000.00	110'000.00		120'000.00					120'000.00
818.5040.04	Ecurie du Vasevay	20'000.00			20'000.00					19'013.70
820.5040.12	Halle à copeaux	777'980.85			777'980.85					648'233.20
820.5040.02	Triage forestier Catogne Mont-Chemin	20'000.00			20'000.00					0.00
1084.20	Cabane Brunet	98'968.55			98'968.55					74'576.95
1084.10	Cabane Louvie	9'753.00	500'000.00		509'753.00					0.00
1084.30	Maison de Commune	0.00	2'915'500.00		2'915'500.00					0.00
820.5040.10	Aménagement dépôt forestier	42'167.75	25'000.00		67'167.75					66'942.75
963.5040.60	Cantine de Mauvoisin	38'496.10			38'496.10					38'496.10
963.5040.50	Cabanes de bergers	20'000.00			20'000.00					20'000.00
Total - investissements		1'037'366.25	3'510'500.00		4'547'866.25	1'668'263.55	1'932'340.00	0.00	947'262.70	

N° de cptes	Libellé	Provisions 2023	Crédit 2024				Provisions			Provisions reportées
			initial		Total	Utilisation	Dissolution	Création		
FONCTIONNEMENT										
012.3000.02	Commission bourgeoisiale									1'710.00
0220.3137.01	Impôts communaux	16'100.00			16'100.00					4'000.00
0220.3137.02	Impôts cantonaux	7'100.00			7'100.00					3'000.00
0220.3132.02	Frais de fiduciaire	5'000.00			5'000.00					5'000.00
814.3130.06	Prestations de tiers	9'000.00			9'000.00					2'000.00
818.3149.01	Aménagement carrière	8'000.00			8'000.00					8'000.00
818.3637.01	Bois de construction	4'500.00			4'500.00					0.00
963.3144.40	Entretien Cabane de Crobassière									20'000.00
963.4260.01	Remboursement de tiers	-1'000.00			-1'000.00					0.00
2045.01	TVSA - montant décennal 2010-2019	90'000.00			90'000.00					75'000.00
Total - fonctionnement		138'700.00	0.00		115'500.00	37'200.00	17'500.00	35'000.00	127'710.00	
Total - général de contrôle		1'176'066.25	3'510'500.00		4'663'366.25	1'705'463.55	1'949'840.00	35'000.00	1'074'972.70	



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Bilan et annexe

Actifs	2024	2023	Passifs	2024	2023
PATRIMOINE FINANCIER	16'390'241.85	11'033'161.15	CAPITAUX DE TIERS	6'891'982.70	1'782'020.14
100. Disponibilités et placements à courts termes	223'145.69	223'249.69	204. Passifs de régularisation	1'114'972.70	1'505'010.14
1002 Banques	223'145.69	223'249.69	2041 Passifs transitoires - charges de biens	52'710.00	49'700.00
101. Créesances	3'874'693.85	0.00	2045 Passifs transitoires - autres revenus	75'000.00	90'000.00
1011 Compte courant avec des tiers	3'874'693.85	0.00	2046 Passifs transitoires - investissement	987'262.70	1'037'366.25
102. Placements financiers à court terme	448'106.35	448'186.35	1011 Comptes courants avec des tiers		327'943.89
1022 Placements financiers à court terme	448'106.35	448'186.35	206. Engagements financiers à long terme	5'617'010.00	117'010.00
104. Actifs de régularisation	40'000.00	1'000.00	2069 Autres engagements financiers	117'010.00	117'010.00
1041 Actifs transitoires - fonctionnement	0.00	1'000.00	2064 Prêt commune de Val de Bagnes	5'500'000.00	
1046 Actifs transitoires -investissement	40'000.00	0.00	208. Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00
107. Placements financiers	220'225.00	220'225.00	2085 Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00
1070 Actions et parts sociales	220'225.00	220'225.00			
108. Immobilisations corporelles PF	11'584'070.96	10'140'500.11			
1084 Immeubles	11'538'470.96	10'093'400.11			
1089 Autres immobilisations corporelles	45'600.00	47'100.00			
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'170'065.95	3'182'307.20	CAPITAUX PROPRES	12'668'325.10	12'433'448.21
140. Immobilisations corporelles PA	2'509'445.95	2'521'687.20	291. Fonds enregistrés sous capital propre	448'768.12	540'097.87
1400 Terrains non bâtis	665'223.35	665'223.35	2910 Fonds enregistrés sous capital propre	448'768.12	540'097.87
1401 Ouvrages de génie civil	165'900.00	108'400.00			
1403 Autres travaux de génie civil	9'000.00	9'700.00			
1404 Immeubles et autres ouvrages	881'500.00	952'000.00	299. Excédent/découvert au bilan	12'219'556.98	11'893'350.34
1405 Forêts	787'822.60	786'363.85	2999 Résultats cumulés des années précédentes	11'893'350.34	11'536'078.94
1406 Mobilier, machines, véhicules	0.00	0.00	Résultat de l'exercice	326'206.64	357'271.40
142. Immobilisations incorporelles	0.00	0.00			
1429 Autres immobilisation incorporelles	0.00	0.00			
145. Participations, capital social	660'620.00	660'620.00			
1452 Participation aux communes	660'620.00	660'620.00			
Total actifs	19'560'307.80	14'215'468.35	Total passifs	19'560'307.80	14'215'468.35

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Val de Bagnes et notes aux états financiers

1. Base légale

L'établissement du compte de la Bourgeoisie de Val de Bagnes se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Val de Bagnes se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à CHF 20'000.-

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à CHF 20'000.-

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à CHF 20'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaire.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à CHF 20'000.-

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à CHF 20'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à CHF 20'000.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à CHF 20'000.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à CHF 20'000.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

7. Notes aux états financiers

7.1. Etat du capital propre

	en francs suisse	Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	12'433'448		-	12'668'325
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291	Fonds classés dans le capital propre	540'098		91'330	448'768
294	Réerves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	11'893'350	326'207		12'219'557

7.2. Tableau des provisions

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2085.01	Indemnité FMM - surélévation barrage	160'000			160'000
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme

- - - - 160'000

Total provisions à long terme

- - - - 160'000

Total des
provisions

160'000 - - - - 160'000

7.3. Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissem- ents	Situation après amortisse- ments	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires									
1400	Terrains	665'223			665'223		665'223	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	108'400	110'000	40'000	178'400	12'500	165'900	7%	7.01%
	Aménagement des cours d'eau du				-		-	7%	0.00%
1402	PA							7%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil	9'700			9'700	700	9'000	7%	7.22%
1404	Bâtiments du PA	952'000	6'289		958'289	76'789	881'500	8%	8.01%
1405	Forêts PA	786'364	1'459		787'823		787'823	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
	Licences, droits d'utilisation, droits								
1421	des marques PA				-		-	50%	0.00%
	Autres immobilisations								
1429	incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X	Prêts				-		-	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social	660'620			660'620		660'620	Selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
Total comptes ordinaires		3'182'307	117'748	40'000	3'260'055	89'989	3'170'066		

Actifs non librement disponibles à la vente

Divers biens propriété de la Bourgeoisie sont grevés d'un DDP jusqu'en 2110 en faveur de Téléverbier SA. En conséquence, ils ne sont pas librement disponibles à la vente.

7.4. Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la bourgeoisie en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Triage Combins Catogne		71	930'451		660'620	660'620
Société anonyme						
Téléverbier SA	15'825	1	18'900'000		220'225	220'225
Alpes-Pellets SA	80	20	200'000	0	0	0

7.5. Tableau des garanties, cautionnement et hors bilan

La Bourgeoisie de Val de Bagnes n'a pas émis de garantie ni de cautionnement au 31 décembre 2024.

7.6. Autres informations

Conformément à la convention signée avec la Commune, l'exploitation de la cabane FXB Panossière lui a été cédée. Les frais d'entretien et de renouvellement sont assumés par la Commune au 31 décembre 2024, ils se montent à CHF 897'443.37.

Les loyers annuels sont compensés par la prise en charge de toutes les dépenses susmentionnées. Le montant annuel du loyer, fixé à 12% du chiffre d'affaires, s'est monté à CHF 48'330 en 2024 (2023 : CHF 51'733).

De ce fait, l'investissement net de la Commune au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 234'303.21.



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Indicateurs financiers

	2023	2024	Moyenne
--	------	------	---------

1. Taux d'endettement net (I1)

La bourgeoisie ne disposant point de revenus fiscaux (nature 40), cet indicateur n'a pas lieu d'être calculé.

2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement	CHF	271'628.88	324'866.14	298'247.51
investissements nets	CHF	107'664.35	77'748.00	92'706.18
		252.29%	417.85%	321.71%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

	2023	2024	Moyenne
--	------	------	---------

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	568.18	184.00	376.09
Revenus courants	CHF	1'052'279.20	972'234.24	1'012'256.72
		0.05%	0.02%	0.04%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	117'010.00	5'617'010.00	2'867'010.00
Revenus courants	CHF	1'052'279.20	972'234.24	1'012'256.72
		11.12%	577.74%	283.23%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

	2023	2024	Moyenne
--	------	------	---------

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF 104'193.05	CHF 117'748.00	CHF 110'970.53
Dépenses totales	CHF 707'343.37	CHF 673'786.35	CHF 690'564.86
	14.73%	17.48%	16.07%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF 92'425.66	CHF 90'173.25	CHF 91'299.46
Revenus courants	CHF 1'052'279.20	CHF 972'234.24	CHF 1'012'256.72
	8.78%	9.27%	9.02%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

	2023	2024	Moyenne
--	------	------	---------

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	-9'251'141.01	-9'498'259.15	-9'374'700.08
Population résidante permanente		10'693	10'814	10'754
		-865	-878	-872

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	271'628.88	324'866.14	298'247.51
Revenus courants	CHF	1'052'279.20	972'234.24	1'012'256.72
		25.81%	33.41%	29.46%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

*Rapport de l'organe
de révision*

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024

A l'Assemblée bourgeoisiale de la

Bourgeoisie de Val de Bagnes

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 6 à 17 et 37 à 49) sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de notre opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer

les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la bourgeoisie.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeois a eu lieu ;

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 20 mai 2025

BDO SA



Bastien Forré
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé

Rapport de la Commission Bourgeoisiale concernant les comptes 2024

Chères Bourgeoises, Chers Bourgeois,

Mesdames et Messieurs les membres des Autorités Communales

En séance du 13 mai 2025, la Commission Bourgeoisiale a pris connaissance, examiné et analysé le les comptes 2024 de la Bourgeoisie Val de Bagnes.

L'année 2024 peut être appréciée comme une année ordinaire pour notre bourgeoisie. L'élément principal à mentionner concerne les travaux de transformation de la maison de commune qui ont débuté en 2023. Près de CHF 3 million ont été investis pour les exercices 2023 et 2024. Pour rappel, un crédit de CHF 5.5 millions a été négocié avec la commune Val de Bagnes pour le financement de la maison de commune dans le cadre de la modification de la convention avec la commune garantissant pour les 50 prochaines années un revenu net constant pour la bourgeoisie.

La commission bourgeoisiale apprécie la nouvelle présentation des comptes qui permet de mieux apprécier la situation financière de notre bourgeoisie.

Si la situation de notre bourgeoisie est très saine, la commission bourgeoisiale reste attentive à maintenir une situation de liquidité saine et ainsi de garder intact sa capacité d'investissement dans des projets valorisant notre patrimoine au profit des bourgeois, des citoyens de notre commune ainsi que de nos hôtes.

La commission bourgeoisiale remercie le conseil communal, son administration ainsi que le Responsable des finances de notre commune pour la très bonne collaboration et recommande à l'Assemblée bourgeoisiale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement 2024 tels que présentés.

Alexiane Bruchez

Pour la Commission Bourgeoisiale



Tél. 027 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

À l'Assemblée bourgeoisiale de la

Bourgeoisie de Val de Bagnes

Val de Bagnes

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024

(période du 1.1. au 31.12.2024)

Sion, le 20 mai 2025
17'076'032/2151'1006/E
BFO/LRO/bfi

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024

À l'Assemblée bourgeoisiale de la

Bourgeoisie de Val de Bagnes*Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de notre opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la bourgeoisie.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 20 mai 2025

BDO SA

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2024

Actifs	2024	2023	Passifs	2024	2023
PATRIMOINE FINANCIER	16'390'241.85	11'033'161.15	CAPITAUX DE TIERS	6'891'982.70	1'782'020.14
100. Disponibilités et placements à courts termes	223'145.69	223'249.69	204. Passifs de régularisation	1'114'972.70	1'505'010.14
1002 Banques	223'145.69	223'249.69	2041 Passifs transitoires - charges de biens	52'710.00	49'700.00
101. Créesances	3'874'693.85	0.00	2045 Passifs transitoires - autres revenus	75'000.00	90'000.00
1011 Compte courant avec des tiers	3'874'693.85	0.00	2046 Passifs transitoires - investissement	987'262.70	1'037'366.25
102. Placements financiers à court terme	448'106.35	448'186.35	1011 Comptes courants avec des tiers		327'943.89
1022 Placements financiers à court terme	448'106.35	448'186.35	206. Engagements financiers à long terme	5'617'010.00	117'010.00
104. Actifs de régularisation	40'000.00	1'000.00	2069 Autres engagements financiers	117'010.00	117'010.00
1041 Actifs transitoires - fonctionnement	0.00	1'000.00	2064 Prêt commune de Val de Bagnes	5'500'000.00	
1046 Actifs transitoires -investissement	40'000.00	0.00	208. Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00
107. Placements financiers	220'225.00	220'225.00	2085 Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00
1070 Actions et parts sociales	220'225.00	220'225.00			
108. Immobilisations corporelles PF	11'584'070.96	10'140'500.11			
1084 Immeubles	11'538'470.96	10'093'400.11			
1089 Autres immobilisations corporelles	45'600.00	47'100.00			
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'170'065.95	3'182'307.20	CAPITAUX PROPRES	12'668'325.10	12'433'448.21
140. Immobilisations corporelles PA	2'509'445.95	2'521'687.20	291. Fonds enregistrés sous capital propre	448'768.12	540'097.87
1400 Terrains non bâtis	665'223.35	665'223.35	2910 Fonds enregistrés sous capital propre	448'768.12	540'097.87
1401 Ouvrages de génie civil	165'900.00	108'400.00			
1403 Autres travaux de génie civil	9'000.00	9'700.00			
1404 Immeubles et autres ouvrages	881'500.00	952'000.00	299. Excédent/découvert au bilan	12'219'556.98	11'893'350.34
1405 Forêts	787'822.60	786'363.85	2999 Résultats cumulés des années précédentes	11'893'350.34	11'536'078.94
1406 Mobilier, machines, véhicules	0.00	0.00	Résultat de l'exercice	326'206.64	357'271.40
142. Immobilisations incorporelles	0.00	0.00			
1429 Autres immobilisation incorporelles	0.00	0.00			
145. Participations, capital social	660'620.00	660'620.00			
1452 Participation aux communes	660'620.00	660'620.00			
Total actifs	19'560'307.80	14'215'468.35	Total passifs	19'560'307.80	14'215'468.35

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	105'119.23	-	179'200.00	-	156'560.60	-
8 Economie publique	358'033.73	588'445.54	203'900.00	380'900.00	266'061.05	520'734.24
9 Finances et impôts	231'854.84	463'833.66	300'300.00	444'500.00	223'405.95	451'500.00
Total des charges et des revenus	695'007.80	1'052'279.20	683'400.00	825'400.00	646'027.60	972'234.24
Excédent de charges						
Excédent de revenus	357'271.40		142'000.00		326'206.64	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	11'513.53		15'700.00		13'438.20	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	440'251.05		369'800.00		394'666.15	
33 Amortissements du patrimoine administratif	91'857.48		93'400.00		89'989.25	
34 Charges financières	128'085.74		171'500.00		124'284.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	23'300.00		33'000.00		23'650.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentés et concessions		-		-		-
42 Taxes		355'890.64		314'000.00		371'829.49
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		518'888.56		511'400.00		509'075.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		177'500.00		-		91'329.75
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	695'007.80	1'052'279.20	683'400.00	825'400.00	646'027.60	972'234.24
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	357'271.40		142'000.00		326'206.64	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	104'193.05	-3'471.30	135'000.00	40'000.00	117'748.00	40'000.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	104'193.05	-3'471.30	135'000.00	40'000.00	117'748.00	40'000.00
Excédent de dépenses		107'664.35		95'000.00		77'748.00
Excédent de recettes		-		-		-

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	104'193.05		135'000.00		117'748.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-3'471.30		40'000.00		40'000.00
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	104'193.05	-3'471.30	135'000.00	40'000.00	117'748.00	40'000.00
Excédent de dépenses		107'664.35		95'000.00		77'748.00
Excédent de recettes		-		-		-

Tableau de flux de trésorerie

			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			326'206.64
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-
Amortissements planifiés		+	89'989.25
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	91'329.75
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	-
Prélèvements sur le capital propre		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			324'866.14
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles		-	117'748.00
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	40'000.00
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-77'748.00
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100 Disponibilités et placements à court terme	223'249.69	223'145.69	
101 Crédances	-	3'874'693.85	-3'874'693.85
102 Placements financiers à court terme	448'186.35	448'106.35	80.00
104 Actifs de régularisation	1'000.00	40'000.00	-39'000.00
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	220'225.00	220'225.00	-
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	10'140'500.11	11'584'070.96	-1'443'570.85
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	
200 Engagements courants	-	-	-
201 Engagements financiers à court terme	-	-	-
204 Passifs de régularisation	1'505'010.14	1'114'972.70	-390'037.44
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	117'010.00	5'617'010.00	5'500'000.00
208 Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-247'222.14
29 Capital propre	12'433'448.21	12'668'325.10	
	Variation des liquidités et placements à court terme		-104.00
100 Disponibilités et placements à court terme	223'249.69	223'145.69	-104.00

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Val de Bagnes et notes aux états financiers

1. Base légale

L'établissement du compte de la Bourgeoisie de Val de Bagnes se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Val de Bagnes se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à CHF 20'000.-

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à CHF 20'000.-

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à CHF 20'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaire.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à CHF 20'000.-

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à CHF 20'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à CHF 20'000.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à CHF 20'000.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à CHF 20'000.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

7. Notes aux états financiers

7.1. Etat du capital propre

en francs suisse	Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29 Capital propre	12'433'448		-	12'668'325
290 Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291 Fonds classés dans le capital propre	540'098		91'330	448'768
294 Réserves de politique budgétaire				-
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299 Excédent/découvert du bilan	11'893'350	326'207		12'219'557

7.2. Tableau des provisions

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2085.01	Indemnité FMM - surélévation barrage	160'000			160'000
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme

- - - - 160'000

Total provisions à long terme

- - - - 160'000

Total des
provisions

160'000 - - - - 160'000

7.3. Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissem- ents	Situation après amortisse- ments	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires									
1400	Terrains	665'223			665'223		665'223	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	108'400	110'000	40'000	178'400	12'500	165'900	7%	7.01%
	Aménagement des cours d'eau du								
1402	PA				-		-	7%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil	9'700			9'700	700	9'000	7%	7.22%
1404	Bâtiments du PA	952'000	6'289		958'289	76'789	881'500	8%	8.01%
1405	Forêts PA	786'364	1'459		787'823		787'823	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
	Licences, droits d'utilisation, droits								
1421	des marques PA				-		-	50%	0.00%
	Autres immobilisations								
1429	incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X	Prêts				-		-	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social	660'620			660'620		660'620	Selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
Total comptes ordinaires		3'182'307	117'748	40'000	3'260'055	89'989	3'170'066		

Actifs non librement disponibles à la vente

Divers biens propriété de la Bourgeoisie sont grevés d'un DDP jusqu'en 2110 en faveur de Téléverbier SA. En conséquence, ils ne sont pas librement disponibles à la vente.

7.4. Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la bourgeoisie en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Triage Combins Catogne		71	930'451		660'620	660'620
Société anonyme						
Téléverbier SA	15'825	1	18'900'000		220'225	220'225
Alpes-Pellets SA	80	20	200'000	0	0	0

7.5. Tableau des garanties, cautionnement et hors bilan

La Bourgeoisie de Val de Bagnes n'a pas émis de garantie ni de cautionnement au 31 décembre 2024.

7.6. Autres informations

Conformément à la convention signée avec la Commune, l'exploitation de la cabane FXB Panossière lui a été cédée. Les frais d'entretien et de renouvellement sont assumés par la Commune au 31 décembre 2024, ils se montent à CHF 897'443.37.

Les loyers annuels sont compensés par la prise en charge de toutes les dépenses susmentionnées. Le montant annuel du loyer, fixé à 12% du chiffre d'affaires, s'est monté à CHF 48'330 en 2024 (2023 : CHF 51'733).

De ce fait, l'investissement net de la Commune au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 234'303.21.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024

A l'Assemblée bourgeoisiale de la

Bourgeoisie de Val de Bagnes

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 8 à 19 et 39 à 51) sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de notre opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer

les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la bourgeoisie.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeois a eu lieu ;

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 20 mai 2025

BDO SA

A blue ink signature of the name "Bastien Forré" on a dotted background. A small circular logo with a cross and the letters "BDO" is positioned at the top right of the signature area.

Bastien Forré
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A blue ink signature of the name "Loïc Rossé" on a dotted background. A small circular logo with a cross and the letters "BDO" is positioned at the top right of the signature area.

Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé